



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

Communiqué de Presse

13/01/2006

Plan Solidarité-Grand âge : les réactions d'UNA

Paris, le 28 juin 2006.

Mardi 27 juin, Philippe Bas, Ministre délégué à la Sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille présentait en conférence de presse le plan Solidarité-Grand-âge. UNA, Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles, **tient à saluer l'ensemble des mesures de ce plan d'envergure** favorisant une meilleure prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Elle se réjouit tout particulièrement de la mise à disposition de moyens permettant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dépendantes en établissement mais également des efforts consentis dans le domaine de l'aide et des soins à domicile tant au niveau de la création de places que de la formation des professionnels et prend acte de l'augmentation de 24 millions d'euros dès 2006 de l'enveloppe CNAV, au titre de l'aide sociale facultative.

Les nombreuses mesures : développement de l'hospitalisation à domicile, renforcement de l'accueil de jour, coordination entre établissement-domicile-hôpital, dépistage de la maltraitance, accompagnement des personnes malades d'Alzheimer, soutien aux entourages familiaux **témoignent de la volonté de traiter la question de la dépendance des personnes âgées dans sa globalité et avec l'ensemble des acteurs.**

UNA et son réseau s'inscrivent pleinement dans cette dynamique et seront particulièrement vigilants à l'application de toutes les mesures du plan Solidarité-Grand-âge.

Cependant, **UNA regrette profondément que le plan ne prenne en compte à aucun moment le règlement de la question du financement et de la tarification de l'aide à domicile.** La simplification du financement de l'aide à domicile et l'application du système de tarification instauré par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale sont les conditions *sine qua none* de la pérennité des services d'aide à domicile. **UNA demande que la loi soit appliquée.** De même, **UNA demande le rebasage des services de soins à domicile** pour la prise en charge des personnes nécessitant des soins lourds.

Sans la volonté de régler ces points fondamentaux pour les services d'aide et de soins à domicile, le plan Solidarité-Grand âge ne pourra être appliqué dans toutes ses dimensions.